

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

### OBJET

**Désignation des  
représentants de la  
commune au Syndicat  
Intercommunal  
d'Assainissement du  
Jarnisy**

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Délibération n°10/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle qu'au regard du Code Général des Collectivités Territoriales  
et des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy (S.I.A.J.), il est  
nécessaire d'élire 3 délégués au sein du S.I.A.J.

Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages (sauf décision unanime inverse du conseil municipal), à l'élection des  
délégués.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués par un vote à main  
levée.

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de votants : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de votants : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Laurent GILLANT : 19 voix (dix-neuf)
- Philippe GUERDER : 15 voix (quinze)
- Pascal JACQUIERRE : 19 voix (dix-neuf)
- Amélie SCHMITT BENCHIEUB : 19 voix (dix-neuf)

Laurent GILLANT a été proclamé délégué.

Pascal JACQUIERRE a été proclamé délégué.

Amélie SCHMITT BENCHIEUB a été proclamé délégué.

La délibération sera transmise au Président du S.I.A.J.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

### OBJET

**Désignation des  
représentants de la  
commune au Syndicat  
Intercommunal du Soiron**

Délibération n°11/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Madame le Maire rappelle qu'au regard du Code Général des Collectivités Territoriales  
et des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Soiron, il est nécessaire d'élire 1  
délégué et 1 suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Soiron,  
Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages (sauf décision unanime inverse du conseil municipal) à l'élection des délégués.  
Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire puis à l'élection du délégué  
suppléant selon les mêmes modalités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués (titulaire et  
suppléant) par un vote à main levée.

#### Délégué titulaire :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Laurent GILLANT : 19 voix (dix-neuf)

Laurent GILLANTa été proclamé délégué titulaire.

#### Délégué suppléant :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Valéry TRITZ : 19 voix (dix-neuf)

Valéry TRITZ a été proclamé délégué suppléant.

La délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Soiron.



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sabine Hunold', is written over the printed name.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente de la Mission Locale des Pays  
de Briey qui a pour mission de mener des actions d'accompagnement d'insertion sociale  
et professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans.

La Mission Locale est dirigée par un conseil d'administration composé de 5 collèges  
dont un qui concerne les élus locaux.

La commune est sollicitée pour désigner un.e délégué.e qui siègera au sein du collège  
des élus locaux.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur William TILLAND comme représentant  
de la commune pour siéger au sein du collège des élus locaux du Conseil  
d'administration de la Mission Locale des Pays de Briey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur  
William TILLAND comme représentant de la commune pour siéger au sein du collège  
des élus locaux du Conseil d'administration de la Mission Locale des Pays de Briey.

La délibération sera transmise au Président de la Mission Locale des Pays de Briey

### OBJET

Désignation d'un  
représentant à la Mission  
Locale des Pays de Briey

Délibération n°12/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil  
Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS (le maire étant président  
de droit du Conseil d'Administration).

Madame le Maire propose de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis  
comme suit :

- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est rappelé que les membres élus sont élus au scrutin de liste, à la représentation  
proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret  
(sauf décision unanime inverse du conseil municipal), à l'élection des membres du  
C.C.A.S.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du  
CCAS répartis comme suit :

- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles et d'élire les membres du C.C.A.S. par  
un vote à main levée.

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont été élus avec 19 voix au Conseil d'administration du C.C.A.S.

- Aubéline URIET-BIA
- Audrey JAMAN
- Christine PLUNTZ
- Thierry GEX

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



### OBJET

**Fixation du nombre  
d'administrateurs du  
Conseil d'Administration  
et élection des membres  
du Centre Communal  
d'Action Sociale**

Délibération n°13/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Conformément à l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il  
convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et ce pour la durée du  
mandat. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président,  
cette commission est composée de 3 membres titulaires dans les communes élus par le  
Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la C.A.O. doit avoir lieu à bulletin secret (sauf décision  
unanime inverse du conseil). Il convient de procéder de même pour l'élection des  
suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner les membres de la Commission  
d'Appel d'Offres (C.A.O.) par un vote à main levée.

### Election des membres titulaires :

A l'appel de candidatures deux listes se sont présentées :

Liste 1 : Laurent GILLANT  
Philippe GUERDER  
Valery TRITZ

Liste 2 : Thierry GEX

Nombre de votants : 19  
Suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Laurent GILLANT : 19 voix  
Philippe GUERDER : 15 voix  
Valery TRITZ : 19 voix  
Thierry GEX : 4 voix

### OBJET

Désignation des  
membres de la  
commission d'appel  
d'offres

Délibération n°15/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Laurent GILLANT, Philippe GUERDER, Valery TRITZ ont été proclamés membres titulaires

**Election des membres suppléants**

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures,

Ont été nommés membres suppléants :

Célia JEAN-PHILIPPE, Pascal JACQUIERRE, Denis JAMAN

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le premier avril  
A 20H00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA,  
Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia Jean-Philippe, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine  
PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie  
JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

Monsieur William TILLAND (pouvoir à M. Laurent GILLANT), Monsieur Denis KIEFFER  
(pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA), Madame Morgane BERNARD (pouvoir à Mme  
Célia JEAN-PHILIPPE).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales  
(CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction  
des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du  
21/03/2026 constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 25/03/2026 portant délégation de fonctions aux 5  
adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités  
des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum  
fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et  
3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut  
terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55.7 %

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et  
3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice  
brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21.38  
%,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer, avec effet au  
21/03/2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

- Maire : 43% de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique
- Adjoints : 16.5% de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique ;
- que le versement de ces indemnités soit réalisé selon une périodicité mensuelle

Un tableau annexé à la présente délibération récapitule l'ensemble des indemnités  
allouées aux membres du conseil municipal.

### OBJET

**Vote des indemnités des  
élus**

Délibération n°16/2026

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19



*Sabine Hunold*  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD

—  
MAIRIE DE  
**CONFLANS-EN-JARNISY**



## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS

**Population totale :**

Indemnités du Maire

NOM – Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
HUNOLD Sabine	43%	1 767.52 €

NOM – Prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
DRIQUERT Alexie	16.5%	678.24 €
GILLANT Laurent	16.5%	678.24 €
JAMAN Denis	16.5%	678.24 €
TILLAND William	16.5%	678.24 €
URIET-BIA Aubéline	16.5%	678.24 €

Le Maire  
Sabine HUNOLD

